

OBJET ACQUISITION DE TERRAINS

Parcelle bâti

HM 10 p / emprise foncière de la Médiathèque de Moufia / ZAC I de Mcufia / SEDRE

Parcelle non bâtie

**HO 577 (ex-HO 524 p) / Chemin des Orangers - Bois de Néfles /
emplacement réservé « voirie » (n° 378 au PLU) / M. et Mme Serge RUPERT**

Je vous propose de vous prononcer sur l'acquisition des terrains cités en objet, aux conditions mentionnées dans le tableau en annexe et, en cas d'accord, de m'autoriser à :

- 1° signer les actes d'acquisition correspondants ;
- 2° procéder aux versements des honoraires des notaires chargés de la rédaction de ces actes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Albert ANNETTE

OBJET ACQUISITION DE TERRAINS

Parcelle bâti

HM 10 p / emprise foncière de la Médiathèque de Moufia / ZAC I de Moufia / SEDRE

Parcelle non bâtie

HO 577 (ex-HO 524 p) / Chemin des Orangers - Bois de Nèfles /
emplacement réservé « voirie » (n° 378 au PLU) / M. et Mme Serge RUPERT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 09/2-30 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LAURET Edmond, 7ème Adjoint, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Autorise le Maire à procéder à l'acquisition des terrains cités en objet et dont les principales caractéristiques sont mentionnées dans le tableau joint en annexe, pour lesquels des propositions financières à l'amiable ont été proposées et acceptées par les propriétaires concernés.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

ARTICLE 3 Autorise le Maire à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires (sous les Fonction 820 et Articles 2111 (terrain non bâti) et 2115 (terrain bâti) du Budget principal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 4 MAI 2009



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

ACQUISITION DE TERRAIN

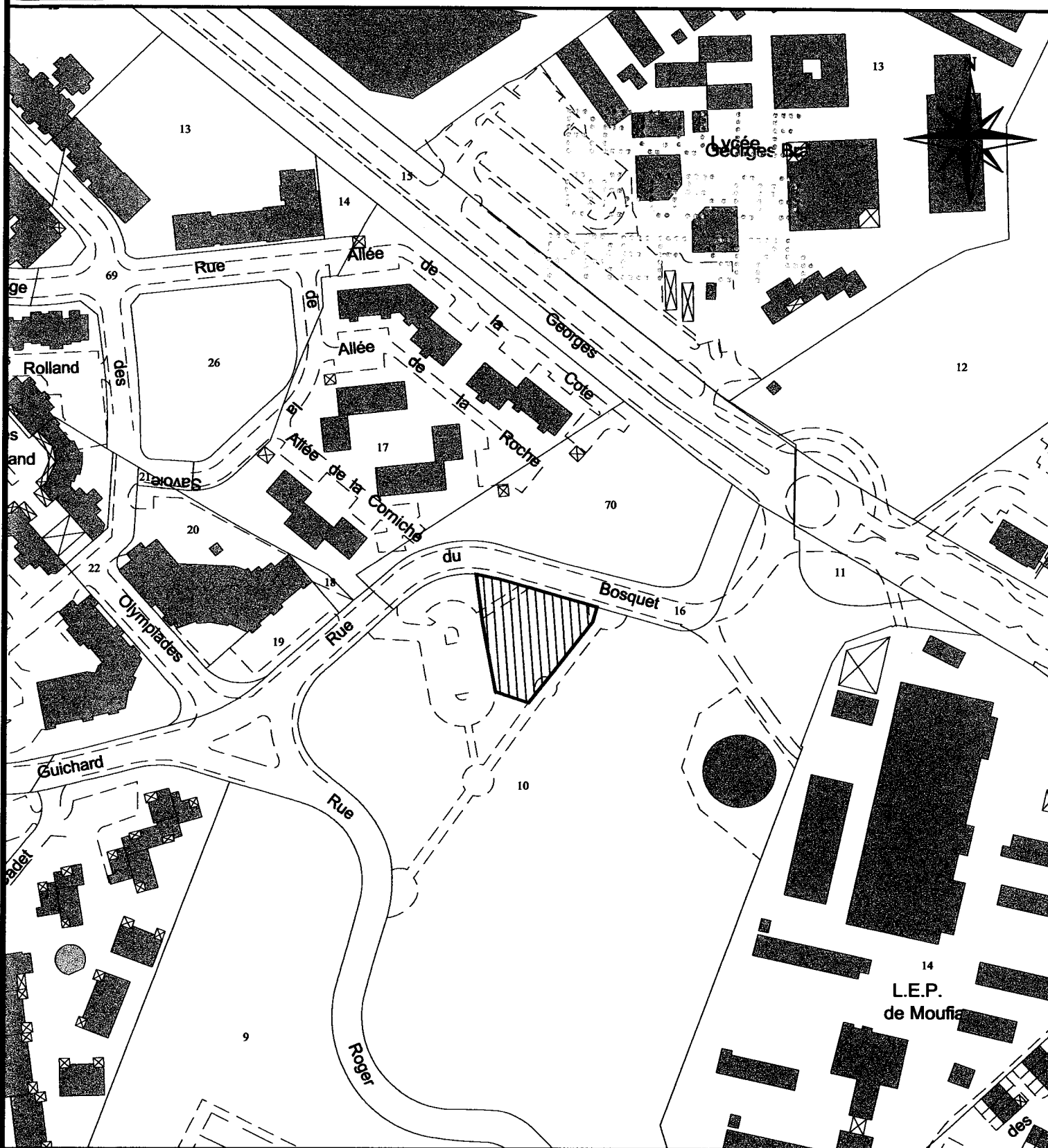
Référence cadastrale	Superficie	Adresse	Propriétaire	Prix	Objet de l'acquisition
HM 10 p (Zone Uva au PLU)	1 164 m ²	Rue du Bosquet 97490 Sainte-Clotilde	SEDRE	35 000,00 € soit 30,00 €/ m ² environ (conforme à l'avis de France Domaine n° 411V2531/08 du 25/11/2008)	Dans le cadre d'une bonne gestion patrimoniale et pour rétablir les limites de propriété respectives, il s'avère opportun d'acquérir l'emprise foncière de la Médiathèque de Moufia (ZAC I de Moufia) sur le terrain cadastré HM 10 appartenant à la SEDRE. Cette emprise, dont la superficie est de 1 164 m ² , a fait l'objet d'un document d'arpentage (Cabinet MECHY) qui est en cours de numérotation au service du cadastre. Le prix d'acquisition, soit 30,00 €/ m ² , est celui de l'avis de France Domaine qui a été accepté par la Commune. Le terrain non bâti d'une superficie de 313 m ² sis Chemin des Orangers à Bois-de-Néfles et appartenant à M. et Mme RUPPERT, est entièrement grevé d'un emplacement réservé (n° 378 inscrit au PLU) relatif à l'alignement de la voie sur 8 m. Le document d'arpentage a déjà été réalisé par la Direction du Plan de la Commune.
HO 577 ex HO- 524 p (Zone Um au PLU)	313 m ²	Chemin des Orangers Bois-de-Néfles 97490 Sainte-Clotilde	M. et Mme Serge RUPPERT	25 000,00 € soit 80,00 €/ m ² environ (le seuil de 75 000,00 € n'étant pas atteint, l'avis de France Domaine n'est pas obligatoire)	Aussi, il s'avère opportun d'acquérir cette parcelle à l'amiable au prix de 25 000,00 € (soit 80,00 €/ m ² environ) en vue de réaliser à l'avenir ces travaux de voirie.

Total 60 000, 00 €



PLAN DE SITUATION

ECHELLE : 1/2000



Lieu dit : Le MOUFIA

Acquisition de terrain avec la S.E.D.R.E.
de la parcelle HM 10p

S = 1164 m²



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 7307 V-R

TRESORERIE GÉNÉRALE DE LA REUNION



Brigade d'Evaluation Domaniale
7 avenue André Malraux
97 705 SAINT DENIS CEDEX 9
Réception sur rendez-vous

AVIS DU DOMAINE**AVIS SUR LE PRIX OU LA VALEUR DES BIENS
IMMOBILIERS****VENTE AMIABLE**

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : 411V2531/08
Affaire suivie par : Jp GUILLAUD, évaluateur
Téléphone : 02 62 94.05.96
Télécopie : 02.62.94.05.83
Courriel : tgdomaine104@dgfip.finances.gouv.fr

1 Service consultant : SEDRE

2 Date de la consultation : 24/11/08

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) Vente à la Commune pour la construction d'une médiathèque

4 Propriétaire SEDRE

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : St Denis - rue du Bosquet

Sur parcelle cadastrée HM n° 10 d'une superficie de 33 741 m², emprise en friche de 1 164 m².

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :

Au POS zone UVa

7 Situation locative Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 35 000 €

12 Observations particulières:

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an

A Saint Denis le 25/11/08

Jean Paul GUILLAUD

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 25/10/2009
En annexe à la Délibération N° 0312-30

LE MAIRE

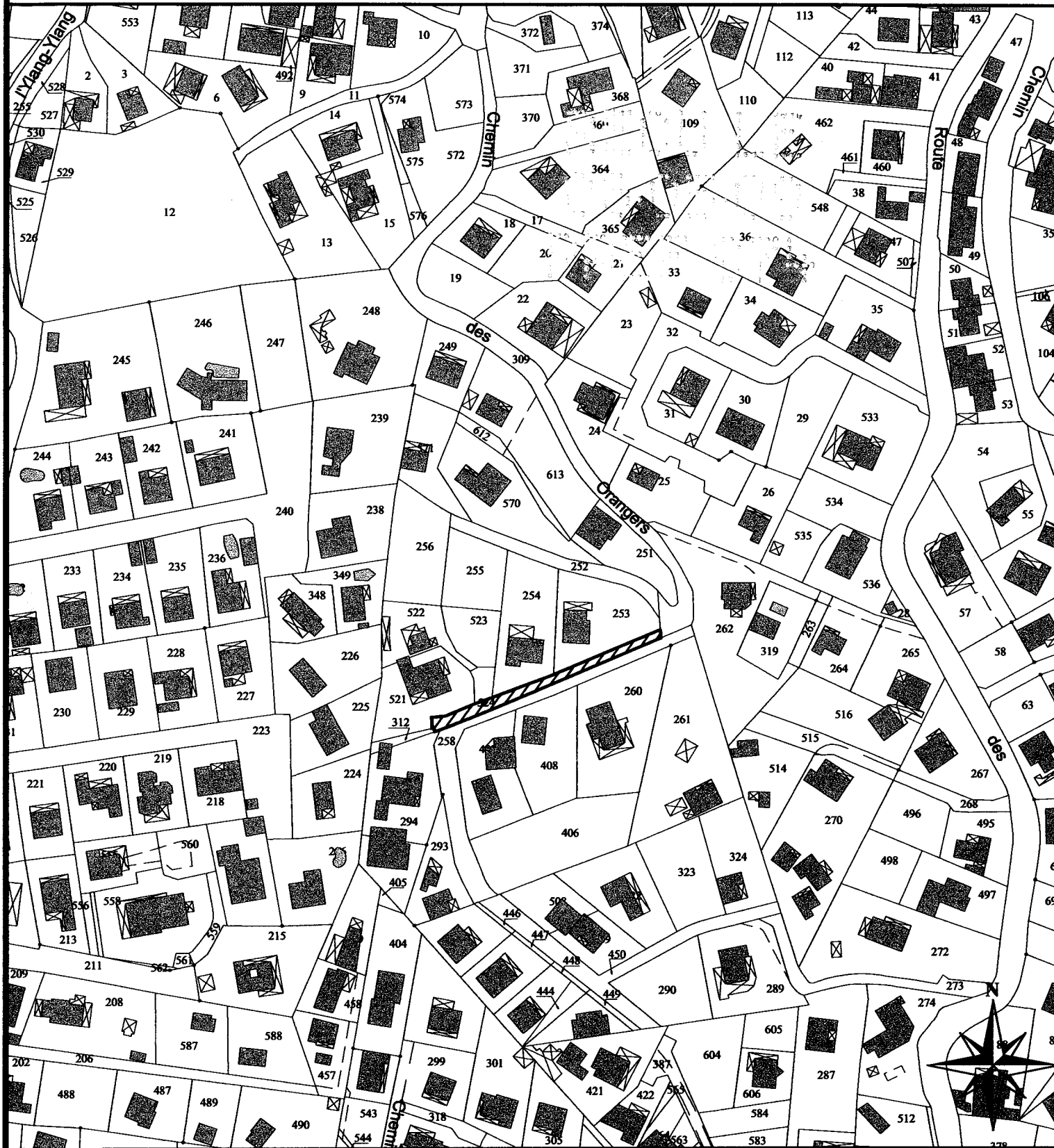


MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE



PLAN DE SITUATION

ECHELLE : 1/2000



Lieu dit : Le MOUFIA

Acquisition de terrain avec M. et Mme RUPER Serge
de la parcelle HO 577 (ex HO 524p)

S = 313 m²